



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

Dossier de la PCP pour les groupes de discussion

Réunion virtuelle

Lundi 22 mai 2023, 10:00 - 12:00 CET

1. Bienvenue et présentations

La présidente Alexandra Philippe et le vice-président Manu Kelberine souhaitent la bienvenue à tous les participants. L'ordre du jour est adopté tel quel.

2. Discussion et accord sur le projet de mandat

La présidente présente le projet de mandat qui a été communiqué aux membres avant la réunion. Elle explique que deux options peuvent être envisagées en ce qui concerne les résultats du groupe de discussion:

- L'option 1 consisterait à préparer un seul avis sur le plan d'action et la PCP (communication + document de travail du personnel).
- L'option 2 consisterait à se concentrer d'abord sur le plan d'action, puis à travailler sur un avis distinct concernant la PCP.

Le vice-président s'est prononcé en faveur de l'option 2, qui serait plus efficace et permettrait de hiérarchiser les travaux sur le plan d'action. Celui-ci devrait également être articulé avec l'élaboration de la loi sur la restauration de la nature.

Franck Le Barzic reconnaît qu'il est essentiel de réagir rapidement au plan d'action. Il a proposé une "option 3", qui consisterait à se concentrer uniquement sur le plan d'action marin et à élaborer des avis dans un délai très court. Toutefois, il estime qu'il est très positif de créer ce groupe de discussion sur le paquet PCP et que les membres devraient se pencher sur les sujets qui ne sont pas traités par d'autres groupes de travail existants. Il s'est référé en particulier au GD sur l'Obligation de Débarquement et a souligné la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement.

Emiel Brouckaert est d'accord avec l'option 3 proposée par Le Barzic. Il propose de concentrer le travail sur ce qui est demandé et suggéré aux États membres. L'échéance principale semble être mars 2024, mais un groupe d'experts semble commencer en juin. Selon lui, il serait urgent de demander à la Commission des éclaircissements sur la manière dont les parties prenantes, et plus particulièrement les CC, seront impliqués. Il a ensuite demandé au Secrétariat si d'autres comités consultatifs ont travaillé sur le même sujet et si des possibilités de collaboration ont été étudiées ou devraient être envisagées. Enfin, il a suggéré que le contenu des communications sur le plan d'action et sur la PCP soit revu par rapport aux recommandations produites par le CC EOS en 2021/2022 à la fois sur le plan d'action et sur le fonctionnement de la PCP.



John Lynch convient que l'option 1 serait trop longue et trop compliquée, et qu'elle manquerait son objectif. L'option 2 serait également meilleure à son avis. Il convient que la production de conseils sur la communication relative à la PCP peut être facilement guidée par la réponse du CC EOS à la consultation sur la PCP. De cette manière, il sera possible de mesurer le taux de réussite des conseils et de répondre aux points qui n'ont pas été pris en compte.

Mo Mathies répond à Brouckaert au sujet d'un éventuel travail conjoint avec d'autres CC et explique que le Secrétariat les a déjà tous contactés. Tout le monde est d'accord pour dire que travailler sur un avis commun serait un exercice très lourd d'un point de vue administratif et a également souligné les différences et les problèmes régionaux en termes de mise en œuvre de la PCP. Elle a proposé de voir d'abord comment le groupe de travail du CC EOS se développera et d'envisager ensuite une collaboration entre les CC. Le président est d'accord, car la collaboration avec d'autres CC pourrait être appropriée pour aborder les questions de gouvernance, mais les caractéristiques des bassins maritimes devraient être traitées individuellement par chaque CC.

Kelberine souligne que les options 2 et 3 ne sont pas nécessairement contradictoires. Le plan d'action doit être traité en priorité, tandis que la communication sur la PCP peut être envisagée à moyen et long terme. La présidente a convenu que, les États membres préparant leur feuille de route sur la mise en œuvre du plan d'action d'ici mars 2024, il est important de s'assurer que le CC respecte le plan d'action. Ensuite, elle a ajouté qu'il y a plusieurs aspects politiques de la PCP sur lesquels aucun autre groupe de discussion du CC EOS ne travaille.

M. Brouckaert demande des précisions sur l'état d'avancement de la loi sur la restauration de la nature. Le vice-président répond que le projet doit être examiné par le Conseil le mois prochain, puis par la plénière du Parlement. Mme Mathies ajoute que la DG ENVI a été invitée à présenter la loi lors de la réunion du groupe de travail horizontal à Gand.

En ce qui concerne la lettre à la Commission sur le groupe spécial sur le plan d'action, les participants se sont mis d'accord sur l'urgence de la demande et donc sur le fait de ne pas impliquer d'autres comités consultatifs dans la rédaction afin d'en faire une soumission rapide. Les autres comités consultatifs seront informés une fois la lettre envoyée. La lettre sera approuvée par le biais d'une procédure accélérée.

ACTION : Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission concernant le groupe spécial sur la mise en œuvre du plan d'action, y compris une demande de partage du modèle à utiliser par les États membres pour l'élaboration des feuilles de route.

Mathies informe les participants que des discussions sont en cours avec le PelAC sur le rétablissement d'un groupe de discussion commun sur l'énergie éolienne et la compression spatiale. La première réunion aura lieu à l'automne et le cahier des charges de l'appel à propositions du groupe de discussion sera examiné pour s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi dans les activités.

Le Barzic réitère l'importance de s'assurer que ce travail du groupe de discussion n'entre pas en conflit avec le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement. Brouckaert suggère de discuter de la comparaison des deux TdR à Gand si nécessaire.



ACTION : Le Secrétariat distribuera le tableau Excel résumant les points et les actions du plan d'action et demandera aux membres de donner leur avis sur ceux qui devraient être traités par le CC EOS.

3. Prochaines étapes et clôture de la réunion

ACTION : Le Secrétariat partagera une version actualisée des termes de référence avec les membres, qui disposeront de deux jours pour les examiner. Le mandat sera ensuite envoyé au groupe de travail horizontal et sera approuvé par le comité exécutif par le biais d'une procédure accélérée, afin que le groupe de travail puisse commencer ses travaux rapidement.

Les participants ont convenu de se réunir à nouveau le 19 juin, de 10h00 à 12h00 CET, pour discuter de la préparation de l'avis sur le plan d'action.

Les points d'action de la réunion sont les suivants :

1	Le Secrétariat rédigera une lettre à la Commission concernant le groupe spécial sur la mise en œuvre du plan d'action, y compris une demande de partage du modèle à utiliser par les États membres pour l'élaboration des feuilles de route.
2	Le Secrétariat distribuera le tableau Excel résumant les points et les actions du plan d'action et demandera aux membres de donner leur avis sur ceux qui devraient être traités par le CC EOS.
3	Le Secrétariat partagera une version actualisée des TdR avec les membres qui disposeront de deux jours pour les examiner. Le cahier des charges sera ensuite envoyé au groupe de travail horizontal et sera approuvé par le comité exécutif selon la procédure accélérée, afin que le groupe de travail puisse commencer ses travaux rapidement.

4. Les participants

Nom	Organisation
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Gerald Hussenot	Poisson bleu
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck Le Bazic	Cobrenord
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts de France
John Lynch	ISEFPO
Anais Mourtada	CNPMEM
Aodh O'Donnell	IFPO
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ARVI
Dominique Thomas	OPCMMMN
Arthur Yon	DU NORD